



CHIMIE ÉNERGIE

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS



La... Transition Énergétique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'HISTOIRE DE L'ÉNERGIE EN FRANCE !

Après deux années de concertation et diverses consultations avant l'été, le projet de loi sur la transition énergétique a été présenté au Conseil des ministres du 30 juillet 2014. Le débat parlementaire s'ouvre le 1^{er} octobre. La FCE-CFDT a pris toute sa part aux débats préparatoires et livre ici son analyse sur les principales mesures du projet de loi...



La CFDT partage ces objectifs et engagements internationaux de la France et considère que ceux-ci doivent conduire à questionner nos comportements, nos modes de production et de consommation, ce qui ne signifie pas décroissance.

Diminuer les émissions de CO₂ nécessite, certes, de réduire la consommation d'énergies fossiles. Mais pour la FCE-CFDT, cette transition doit s'accompagner d'une politique sociale adaptée. L'Etat doit en particulier rééquilibrer les taxes sur les carburants afin de contribuer à une meilleure adaptation de l'outil de production au marché.

L'objectif de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 n'est pas tenable : la fédération reste persuadée qu'une production ramenée à 60 % en 2030 est déjà un objectif ambitieux et plus réaliste.

1 LES OBJECTIFS COMMUNS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

➤ Le texte rappelle les principaux objectifs de la politique énergétique du pays et inscrit les engagements internationaux de la France dans la loi :

- ▶ Réduction des émissions de gaz à effet de serre :
- 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre à l'horizon 2050 (facteur 4).
- ▶ Réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012
- ▶ Réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à 2012.
- ▶ Part des énergies renouvelables portée à 23 % de la consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030
- ▶ Part du nucléaire ramenée à 50 % dans la production d'électricité à l'horizon 2025 et part de la production d'électricité renouvelable portée à 40 %.



FLASHÉZ
MOI ;)



ARGUMENTAIRE / Septembre 2014

Cfdt:

CHIMIE ÉNERGIE

2 LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS, UN GISEMENT MAJEUR D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

➤ Cette partie définit des dispositions législatives nécessaires pour mieux isoler les bâtiments et atteindre **500 000 rénovations de logements et bâtiments par an d'ici à 2017, en :**

- ▶ Levant les freins à l'isolation des bâtiments en matière d'urbanisme.
- ▶ Imposant une amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment lors de travaux impor-

tants (ravalement, toiture...).

- ▶ Mettant en place un dispositif de tiers financement des travaux d'efficacité énergétique. ●



Pour la FCE-CFDT, l'efficacité et la sobriété énergétiques sont des sources d'économies d'énergie très importantes dans tous les secteurs (logement, industrie, tertiaire).

3 LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PROPRES, DES AVANCÉES MAIS AUSSI DES MANQUES

➤ L'accent est mis sur les mesures de réduction de la pollution due aux transports routiers, notamment par :

- ▶ Le déploiement des véhicules propres dans les flottes publiques et des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.
- ▶ L'instauration de mesures de restriction de la circulation en cas de mauvaise qualité de l'air.
- ▶ La mise en place d'une prime à la conversion des véhicules les plus polluants par des véhicules propres selon des critères sociaux et géographiques. ●



La CFDT estime que le texte va dans le bon sens en prévoyant de diversifier tous les modes de transports propres. En revanche, la CFDT regrette l'absence de dispositions favorisant les transports publics ou concernant le fret ferroviaire et fluvial.

De même, des mesures incitatives pour les Plans de Déplacement d'Entreprise, négociés dans le cadre du dialogue social et articulés avec les plans de Déplacement Urbain, sont indispensables pour la fédération.

4 LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

➤ L'économie circulaire est fortement stimulée avec l'objectif d'améliorer la gestion des déchets : le développement de la valorisation en matière des déchets, de leur valorisation énergétique à défaut, et surtout la diminution de moitié à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge. ●



La FCE-CFDT est favorable à ces dispositions qui vont dans le sens du nouveau modèle de développement que nous voulons. Elles devraient toutefois être complétées par des mesures en faveur de l'éco-conception, de l'économie de la fonctionnalité et du recyclage.

5 LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

➤ Le projet de loi comporte plusieurs nouveautés en matière de développement des énergies renouvelables :

- ▶ Création d'un « complément de rémunération » pour soutenir certaines ENR.
- ▶ Les communes et leurs groupements pourront participer au capital de sociétés anonymes dont l'objet social est la production d'EnR ou l'approvisionnement énergétique de leur territoire.
- ▶ Possibilité de participation des habitants au capital des sociétés de projet pour les ENR
- ▶ Création d'une nouvelle catégorie de sociétés d'économie mixte (SEM) dont l'objet est d'exploiter des contrats de concessions hydroélectriques sur une vallée. ●



La FCE-CFDT considère que le développement des ENR est essentiel pour limiter les émissions de CO₂, mais aussi pour renforcer l'indépendance énergétique de la France.

L'ouverture à la concurrence des concessions d'hydroélectricité suscite de vives inquiétudes. Les gestionnaires des concessions hydrauliques ont besoin de stabilité et de vision sur le long terme pour investir pour une meilleure maîtrise de la production. Dans ces conditions, la FCE-CFDT estime que le prolongement de la durée des concessions existantes, en contrepartie d'un programme d'investissement ambitieux et accéléré, est la meilleure solution. La CFDT a demandé que cet article soit retiré de la loi afin d'organiser une large concertation avant de prendre toute décision lourde de conséquences.

6 LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET L'INFORMATION DES CITOYENS

➤ Ce chapitre met l'accent sur le renforcement de l'information et de la transparence dues aux riverains des Installations Nucléaires de Base (INB), et sur l'encadrement de la mise à l'arrêt des INB. Il privilégie leur démantèlement le plus tôt possible après leur arrêt.



De plus, le Gouvernement est habilité à légiférer par ordonnance pour doter l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de pouvoirs de contrôle et de sanction renforcés. ●



La FCE-CFDT est favorable au renforcement de l'information et de la transparence due aux citoyens et à l'ensemble des parties prenantes, en matière de sécurité et de sûreté nucléaires.

La FCE-CFDT soutient le renforcement des moyens de contrôle et de sanction de l'ASN, mais elle sera vigilante quant à sa mise en œuvre pour qu'elle ne mette pas une pression inconsidérée sur l'exploitant, qui conduirait à augmenter ou générer des risques psychosociaux ou dégrader les conditions de travail des salariés d'EDF et des sous-traitants

7 LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES, DES ÉVOLUTIONS À ANTICIPER

➤ Diverses mesures de simplification sont proposées, portant notamment sur la régulation des marchés et des tarifs de l'électricité et du gaz ; le dispositif de marché de capacité ; l'évolution des tarifs réglementés de l'électricité et du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), le soutien aux entreprises électro-intensives, le développement de l'effacement de consommation... ●



A plus ou moins long terme, des effets de ces dispositions pourraient se faire sentir sur tous les métiers des entreprises des Industries électriques & gazières (IEG). Si elles sont bien anticipées, ces évolutions peuvent être tout à fait stimulantes pour les métiers de demain dans les IEG. La FCE-CFDT sera vigilante sur cette anticipation afin que l'intérêt général (y compris celui des salariés) se traduise concrètement au sein des entreprises.

8 LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE, SES IMPACTS SUR L'EMPLOI ET LE DIALOGUE SOCIAL

➤ Ce chapitre important instaure des budgets carbone et une stratégie nationale bas carbone. Une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) décrit les trajectoires cibles pour atteindre les objectifs du mix-énergétique par grands secteurs d'activité. Il renforce également les instruments de pilotage du mix électrique dont dispose l'Etat, par le biais de l'autorisation d'exploiter. Il instaure un plan stratégique pour EDF, dans lequel sont décrites les actions qu'il s'engage à mettre en œuvre pour respecter les objectifs de diversification de la production d'électricité fixés dans la PPE, avec un plafonnement de la capacité de production nucléaire (63,2 GW), à son niveau actuel.

L'objectif de prise en compte des impacts de la transition écologique et énergétique sur les politiques de l'emploi et du dialogue social, est évoqué très succinctement. C'est un manque important pointé par la CFDT. ●



Le gouvernement considère que 100 000 emplois pourront être créés, en particulier dans le bâtiment et les énergies nouvelles. Mais il faudra aussi tenir compte des secteurs fragilisés, comme le pétrole. Pour la FCE-CFDT, en parallèle de la PPE, l'Etat doit instaurer un PPEC, plan de programmation de l'emploi et des compétences, afin d'organiser les transitions professionnelles induites par la loi et faire l'objet d'un dialogue social à la hauteur des enjeux. Les branches professionnelles concernées par des budgets carbone devraient être incitées à engager des négociations afin d'étudier et d'anticiper les impacts sur l'emploi, les compétences et les besoins de formation dans leur champ. Dans les entreprises, les lois sur la sécurisation de l'emploi et sur la formation professionnelle sont de nature à aider les équipes syndicales dans leur action d'anticipation de l'évolution de l'emploi, avec le renforcement de l'information des représentants du personnel en matière d'orientation stratégique, avec la mise à disposition d'une base de données économiques et sociales, ou encore la représentation des salariés dans les Conseils d'Administration.



9 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES : UNE NÉCESSAIRE ÉQUITÉ À GARANTIR

➤ Le rôle de chef de file de la Région dans le domaine de l'efficacité énergétique est réaffirmé dans le projet de loi. Il instaure un plan climat air énergie territorial (PCAET), comprenant un volet relatif à la qualité de l'air. Pour permettre la mobilisation de tous les acteurs concernés, il fixe un objectif de deux cents projets de territoires à énergie positive engagés en France en 2017.

Un chèque énergie, versé sous condition de ressources et réservé aux achats d'énergie, se substituera à terme aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz.

Enfin, des dispositions spécifiques aux Outre-Mer et aux autres zones non-interconnectées sont prévues, le gouvernement affichant sa volonté de faire, de l'Outre-Mer et de la Corse, un laboratoire pour le développement des territoires à énergie positive. ●



Ce projet de loi pourrait percuter à terme les fondements de la politique énergétique menée jusqu'à présent : la gestion centralisée de la production et de la distribution de l'électricité (concession des réseaux), la péréquation tarifaire, mais aussi le principe d'équité entre les territoires.

Le chèque énergie proposé va dans le bon sens, puisqu'il permettra aux ménages en situation de précarité énergétique de payer tout ou partie de leur facture, voire de financer des travaux d'amélioration de leur habitat. Si le principe est bon, les moyens et les modalités de financement posent problème. Il s'agira de militer pour la création d'un fonds public, assis sur toutes les énergies, et de renforcer les dispositifs pour sortir de la précarité énergétique.

Le potentiel de développement des ENR dans les territoires d'outre-mer n'est pas suffisamment pris en compte dans le projet de loi.

RÉUSSIR LA TRANSITION



La réussite de la transition énergétique nécessite des moyens financiers extrêmement importants que ce projet de loi renvoie, pour une grande partie aux lois de finances à venir. Cela reste donc un point crucial sur lequel les engagements sont à concrétiser.

Par ailleurs, la FCE-CFDT considère que la transition énergétique doit être aussi impulsée au niveau européen, ce qui suppose la construction d'une véritable politique



énergétique communautaire, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Pour la FCE-CFDT, plusieurs thèmes vont nécessiter une réflexion permanente afin de peser sur les évolutions induites par cette loi et d'anticiper les transitions professionnelles.

Il conviendra à la FCE-CFDT de définir sa stratégie syndicale à moyen terme avec ses équipes syndicales et les salariés pour faire de la transition énergétique une réussite économique, environnementale et sociale.



EN SAVOIR +

Site confédéral / Rubrique / Transition Énergétique

http://www.cfdt.fr/portail/actualites/developpement-durable-asp_5045

Site du débat national sur la Transition Énergétique

<http://transition-energetique.gouv.fr/>

Site de l'Assemblée Nationale sur la Transition Énergétique

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/transition_energetique_croissance_verte.asp